

# **Badische Landesbibliothek Karlsruhe**

**Digitale Sammlung der Badischen Landesbibliothek Karlsruhe**

## **Protocole de la Commission Centrale pour la Navigation du Rhin. 1833-1869 1838**

10 (13.7.1838)

1838

Session de Juillet

PROTOCOLE

N<sup>o</sup> X.

de la Commission-Centrale pour la navigation du Rhin.

En présence de M. M. les Commissaires ci-après dénommés.

Pour Bade,	de M <sup>r</sup>	de Kettner.
" la Bavière "	" "	de Nau.
" la France "	" "	Engelhardt.
" la Hesse "	" "	Verdier.
" Nassau "	le Baron de	Kvirclein.
" les Pays Bas "	M <sup>r</sup>	Ruhr.
" la Prusse "	" "	Westphal, Président.

Majence le 13 Juillet 1838.

§. I.

Après être tombée d'accord au protocole N<sup>o</sup> VIII de la Session de Juillet 1837, sur la modification de l'article 65 du Traité qu'il y avait lieu de proposer à la sanction des Gouvernements Riverains;

Mais les déclarations présentées à ce sujet, dans la Séance d'aujourd'hui, ayant signalé de diverses parts, l'utilité et la convenance de quelques additions ou modifications du texte proposé;

La Commission-Centrale, déférant autant que possible aux desirs manifestés, et à l'effet de simplifier et de généraliser la rédaction proposée au dit protocole, à fin d'en rendre la disposition applicable aux cas similaires qui pourraient se présenter à l'avenir;

Est convenue de soumettre à l'approbation des Gouvernements Riverains, comme alinéa additionnel de l'article 65 du Traité, la disposition suivante:

" A l'égard d'autres matières inflammables ou corrosives, telles que, acides sulphuriques, muriatiques, nitriques, —  
" briquets phosphoriques, allumettes à friction &c, la  
police

„ police du port d'embarquement aura à décider, si  
„ le transport doit en être fait sur des embarcations  
„ particulières, ou s'il peut l'être concurrement avec  
„ d'autres objets. Dans ce dernier cas, elle prescrira  
„ les mesures de précaution, aux quelles le batelier aura  
„ à se soumettre, et en fera mention sur le manifeste  
„ du chargement.”

„ Les Contraventions aux dispositions du présent  
„ alinéa seront punies d'après les lois respectives des  
„ Etats riverains”.

/: Signe: / de Kettner,  
de Nau,  
Engelhardt  
Verdier,  
de Fwierlein,  
Ruhr,  
Westphal,

Pour Expédition conforme  
Le Président de la Commission-Centrale.

Westphal  
J. W.

Se

Form  
de va

Bav  
et  
Pruss